

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Accident de Circulation Ferroviaire

(Autre que TMD)



Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Actions préventives	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les raisons développées en partie 1, le risque d'accident de la circulation ferroviaire comprenant de nombreuses victimes doit être pris en compte. - Les actions préventives en la matière sont de la responsabilité des autorités ferroviaires (SNCF, Grand'Est).
<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte, de témoins ou des accidentés eux-mêmes ; - Si dans le secteur concerné il y a des habitations, vérifier que l'accident ne puisse pas entraîner un effet domino par incendie ou explosion ou pollution s'il s'agit d'un transport de marchandises (voir fiche spécifique TMD)
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : <u>Déclenchement du PCS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur décision du maire, le PCS est déclenché ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u> <ul style="list-style-type: none"> - (Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi). Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). <u>DOS et RAC</u> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC)
Diffusion de consignes vers la population dans les secteurs directement concernés.	<u>Direction de la communication</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II)) <u>Direction de la sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information par les EMA (public adress) - Avec renfort éventuel de la RCSC.
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par l'accident.	<u>Cellule Sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ;
Evacuation des victimes vers les établissements hospitaliers	<u>Cellule sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité et de secours. - Escorte des ambulances vers les services hospitaliers ou des victimes valides vers les lieux de rassemblements ; Moyens nécessaires mis à disposition par la <u>Cellule Technique</u> (bus trace)
Ouverture des lieux de regroupement et accueil des victimes de l'accident.	<u>Cellule service à la population</u> (voir tableau partie II du PCS et cartographie) <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les victimes - Renfort des associations et de la RCSC (si besoin) <u>Nota</u> : Une liste d'interprètes est disponible dans les annexes du PCS. ¹

¹ Elle peut être complétée sur le site du CRETA <https://www.creta-france.com/>

Chapelle Ardente	<p><u>Cellule d'assistance à la population :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place si besoin d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. <p><u>Cellule sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	<p><u>Direction de la communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population de ne pas se transporter sur les lieux	<p><u>Direction de la communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... <p><u>Cellule sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, RCSC (si besoin) - Gestion des curieux <p><u>Responsables</u> des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Informers la population du retour à la normale	<p><u>Direction de la communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... <p><u>Cellule sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, RCSC (si besoin) <p><u>Responsables</u> des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Soutien matériel aux victimes	<p><u>Cellule logistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner les sinistrés en vue de leur rapatriement ;
Soutien administratif aux victimes	<p><u>Cellule logistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un soutien juridique pour les victimes colmarienne (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	<p><u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en informe la préfecture